

Emploi salarié privé : une baisse qui touche tous les secteurs

Au niveau national, l'emploi salarié privé recule de 0,2 %, soit 33 000 postes supprimés. Cette nouvelle contraction s'inscrit dans la continuité du troisième trimestre 2025, déjà en baisse de 0,1 %. Sur un an, le bilan reste négatif avec environ 51 000 postes perdus (-0,3 %).

En Bourgogne-Franche-Comté, le trimestre est marqué par une baisse de plus de 1 400 salariés dans le secteur privé, prolongeant les diminutions enregistrées précédemment. L'emploi recule ainsi de 0,2 %, un rythme comparable à celui observé au niveau national. Sur l'ensemble de l'année 2025, la baisse atteint toutefois 0,9 %, soit un ratio trois fois supérieur à celui constaté en France.

Cette baisse trimestrielle est principalement portée par le repli des effectifs permanents (-1 470 postes). À l'inverse, l'intérim - souvent utilisé comme variable d'ajustement - progresse légèrement avec une création d'environ 60 emplois, une hausse toutefois limitée.

Le secteur des **services** hors intérim, moteur de l'emploi depuis la crise sanitaire, voit sa dynamique s'infléchir. En effet, ce trimestre, 200 postes ont à nouveau été perdus. La forte croissance en sortie de crise sanitaire a perduré jusqu'à fin 2023. Depuis début 2024, les effectifs suivent une dynamique légèrement baissière, avec notamment des difficultés au second semestre 2024. Sur un an, le secteur perd 1 620 postes (soit - 0,5 %).

Dans l'**industrie**, les effectifs fluctuent depuis la fin de la crise sani-

taire, alternant entre hausses et baisses. Depuis la mi-2024, la tendance s'oriente clairement à la baisse, le secteur subissant notamment l'inflation sur les énergies et les matières premières. Au quatrième trimestre 2025, 470 postes permanents ont été supprimés (- 0,3 %). Sur un an, le secteur accuse une perte de 1 560 emplois (- 1,0 %), une baisse deux fois plus rapide qu'au niveau national (- 0,5 %).

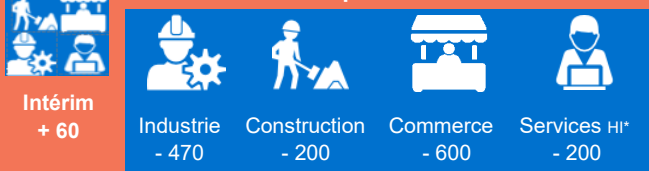
Le secteur de la **construction** reste lui aussi en difficulté, une tendance engagée depuis mi-2022 en raison, à l'époque, de la hausse des taux d'intérêt notamment. Ce trimestre encore, environ 200 emplois permanents ont disparu (- 0,4 %). Sur l'année 2025, le secteur recule de 1,2 %, une baisse comparable à celle observée au niveau national.

Après un troisième trimestre un peu meilleur, le **commerce** repart à la baisse ce trimestre : 600 emplois y sont supprimés (- 0,5 %). Sur un an, les effectifs baissent de 1 % en région, contre 0,6 % en France.

Ce trimestre, l'ensemble des départements de la région enregistrent une diminution de leurs effectifs, à l'exception de la Nièvre et du Territoire de Belfort. Les reculs les plus marqués atteignent - 0,5 % dans le Doubs et en Haute-Saône. Sur un an, la baisse est généralisée dans les huit départements, oscillant entre -0,4 % dans l'Yonne et -1,5 % dans le Doubs.

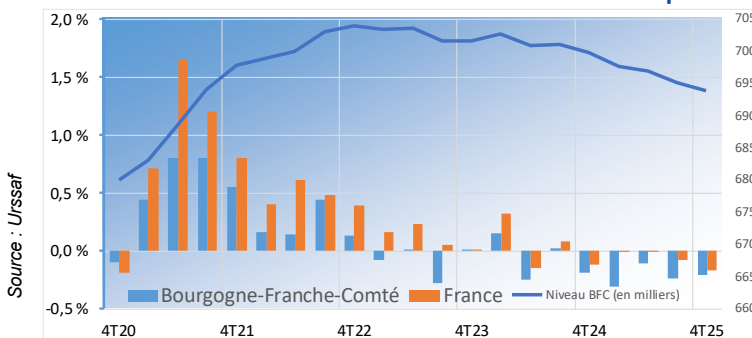
Chiffres clés du trimestre (4T2025/3T2025)

Effectifs salariés permanents : - 1 470 dont



* HI = hors intérim

Les effectifs salariés subissent à nouveau des pertes



Montant de la prime partage de la valeur sur le 4T2025 en Bourgogne-Franche-Comté :

60,9 Millions d'€

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

	Effectifs 2025 T4 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2025 T4 / 2024 T4
		2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	
Bourgogne	411,3	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,6
Franche-Comté	282,4	-0,3	-0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-1,3
Bourgogne Franche-Comté	693,7	-0,2	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,9
	SMPT (€)	2 658	0,8	0,1	0,9	0,3	1,6
France	20,208	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3
	SMPT (€)	3 065	0,8	0,5	0,3	0,4	1,7

¹ en milliers ^{**} en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



Baisse généralisée des effectifs permanents dans tous les secteurs

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2025T4 / 2025T3	2025T4 / 2024T4	2025T4 / 2025T3	2025T4 / 2024T4	2025T4 / 2025T3	2025T4 / 2024T4
Services (hors intérim)	324	- 200	- 1 620	- 0,1	- 0,5	- 0,1	+ 0,1
Industrie	162	- 470	- 1 560	- 0,3	- 1,0	- 0,2	- 0,5
Commerce	122	- 600	- 1 220	- 0,5	- 1,0	- 0,4	- 0,6
Construction	54	- 200	- 680	- 0,4	- 1,2	- 0,4	- 1,2
Total hors intérim	663	- 1 470	- 5 080	- 0,2	- 0,8	- 0,2	- 0,2
Intérim	31	+ 60	- 900	+ 0,2	- 2,8	- 0,2	- 0,7
Total	694	- 1 410	- 5 980	- 0,2	- 0,9	- 0,2	- 0,3

Source : Urssaf

Evolution annuelle des effectifs salariés du secteur privé hors intérim selon les caractéristiques individuelles

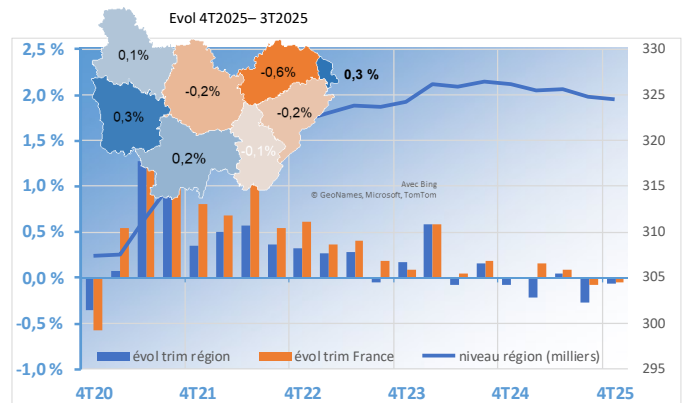
Niveau en milliers	Hommes		Femme		Moins de 30 ans		30-54 ans		55 ans et plus		Emploi à durée indéterminée (CDI)		Contrat à durée déterminées (CDD)		Alternance		Autres	
	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA
Bourgogne	214,0	-0,3%	179,6	-0,7%	94,0	-0,8%	223,8	-1,1%	75,8	2,0%	336,4	-0,4%	27,9	-2,2%	20,1	-2,1%	9,2	5,5%
Franche-Comté	145,1	-1,4%	123,8	-1,2%	65,0	-1,6%	150,2	-2,1%	53,7	1,6%	228,7	-1,0%	19,1	-3,0%	14,5	-4,8%	6,7	3,9%
Bourgogne Franche-Comté	359,1	-0,7%	303,4	-0,9%	159,0	-1,1%	374,1	-1,5%	129,5	1,8%	565,2	-0,6%	47,0	-2,6%	34,6	-3,2%	15,8	4,8%

Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés baissent dans toutes les régions à l'exception de l'Auvergne-Rhône-Alpes où ils sont stables. La baisse des effectifs sur le trimestre est notamment plus marquée en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,2 %), mais davantage encore en Corse (- 0,4 %) ou en Centre-Val de Loire (- 0,3 %).

Sur un an, le bilan reste négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une perte d'effectifs (- 0,9 % ; - 5 980 postes) alors que la baisse n'est que de 0,3 % au niveau national. Ce recul des effectifs s'explique par la baisse du nombre de salariés dans tous les secteurs d'activité en un an : la construction (- 1,2 % ; - 680 postes), l'industrie (- 1,0 % ; - 1 560 postes), le commerce (- 1,0 % ; - 1 220 postes) et les services hors intérim (- 0,5 % ; - 1 620 postes). La plus forte chute revient à l'intérim qui enregistre une baisse annuelle de 2,8 % (- 900 postes).

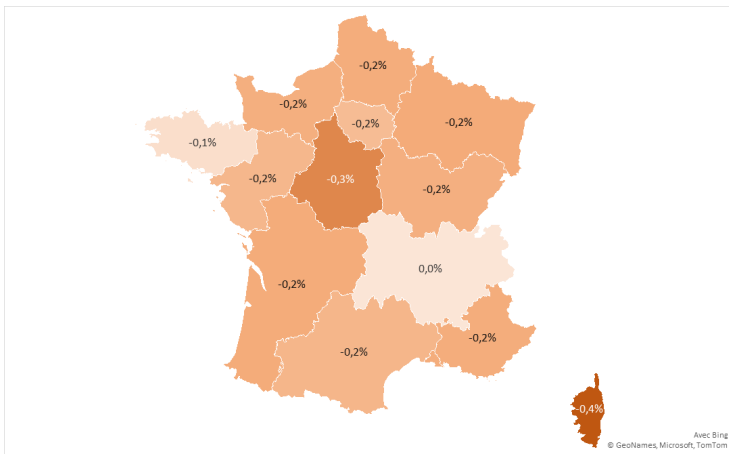
Services hors intérim : baisse plus modérée des effectifs



Source : Urssaf

Les effectifs salariés en baisse

Evolution de l'emploi salarié au 4^{ème} T 2025 par rapport au 3^{ème} T 2025



Source : Urssaf

Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés continuent de baisser ce trimestre mais à un rythme qui reste modéré (- 0,1 % ; - 200 postes).

En volume, ce trimestre, dans ce secteur, plusieurs domaines enregistrent des augmentations : les activités scientifiques et techniques (+ 1,0 % , + 40 postes), les arts, spectacles et activités récréatives (+ 0,5 % , + 50 postes), l'hébergement et restauration (+ 0,3 % , + 110 postes) ou les activités juridiques et de conseil (+ 0,2 % , + 50 postes).

Toutes les autres activités sont stables ou en baisse. Les secteurs les plus touchés sont l'action sociale et hébergement médico-social (- 120 postes) mais aussi les autres activités de services (- 70 postes), l'administration, l'éducation privée, le transport (- 60 postes dans chacun).

Sur une année glissante, le bilan régional reste négatif avec 1 620 postes perdus dans les services hors intérim, quand il est positif au niveau national (+ 0,1 %). Trois secteurs présentent cependant des hausses notables : l'hébergement-restauration (+ 300 postes), les activités scientifiques (+ 160 postes) et les activités juridiques de conseil et d'ingénierie

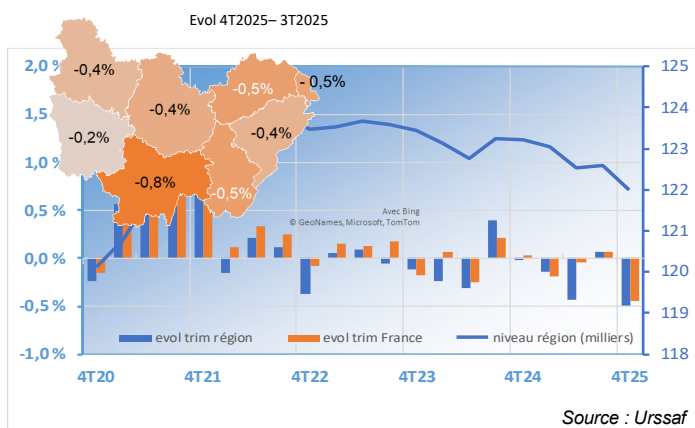


(+ 150 postes). Les secteurs du transport et les activités de services administratifs et de soutien enregistrent les plus fortes baisses d'emplois sur un an, avec 530 et 460 postes supprimés respectivement.

Dans ce secteur, sur un an, la baisse des effectifs s'explique par le recul de 4,3 % des effectifs en alternance (4 % du total du secteur) et de 3,7 % des CDD (10,2% du total). Les effectifs salariés de plus de 55 ans (20,4 % du total) restent en progression (+ 1,8 %). En revanche, les autres classes d'âge perdent des postes (- 1,5 % pour les moins de 30 ans, - 1,0 % pour les 30-54 ans) et représentent 77 % du total.

Ce trimestre, la région est coupée en deux, une moitié avec un bilan positif de + 0,1 % à + 0,3 % (Yonne, Saône-et-Loire Nièvre et Territoire de Belfort) et une autre moitié à la baisse de - 0,1 % à - 0,6 % (Jura, Doubs, Côte-d'Or et Haute-Saône)

Le commerce en nette chute

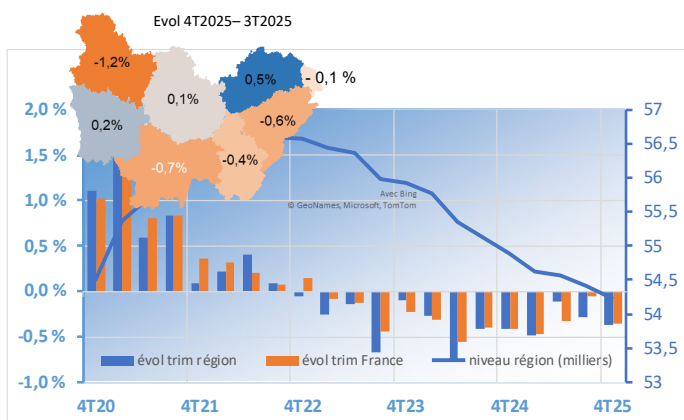


Les effectifs salariés du secteur du commerce (27,5 % des salariés du tertiaire) sont en nette baisse ce trimestre de 0,5 %.

Tous les départements enregistrent un recul, de - 0,2 % pour la Nièvre à - 0,8 % pour la Saône-et-Loire. Sur un an, le commerce perd des postes plus rapidement qu'au niveau national (- 1,0 % contre - 0,5 %). Cette baisse s'explique par les difficultés dans le commerce de gros et de détail (respectivement - 880 et - 640 postes), malgré les bons résultats positifs dans le commerce de réparation automobile.

Les effectifs les plus âgés (16,1 % du total du secteur) progressent sur un an (+ 1,4 %) tandis que les 30-54 ans (51,6 % du total) baissent de 2,4 %. Les effectifs en CDI (84,7 % du total) affichent une baisse de 1,1 % comme ceux en alternance (7,3 % du total) sont en repli (- 2,6 %).

La construction, une baisse continue des effectifs



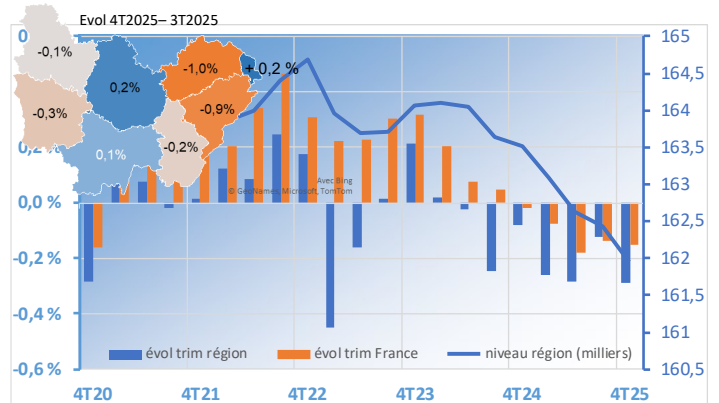
La diminution dans la construction s'accroît ce trimestre : - 0,4 %, soit - 200 postes. Ce secteur est en recul depuis mi-2022. Sur un an, le bilan est négatif (- 1,2 % ; - 680 postes). La tendance est la même au niveau France.

Ce trimestre, quatre départements tirent leur épingle du jeu. La Côte-d'Or, la Nièvre et la Haute-Saône enregistrent de légères hausses (de 0,1 à 0,5 %), quand le Territoire de Belfort reste stable. Les autres départements accusent le coup avec des pertes de - 0,4 % dans le Jura à - 1,2 % dans l'Yonne.

Sur un an, la diminution des effectifs est toujours aussi marquée dans les travaux de construction spécialisés (- 600 postes). La construction de bâtiments (- 60 postes) et le génie civil (- 20 postes) sont touchés dans une moindre mesure.

Sur un an, les effectifs salariés de plus de 55 ans (14,8 % du total du secteur) restent en progression (+ 1,0 %). Les autres classes d'âge (qui représentent 85,2 % du total du secteur) perdent des postes (- 1,6 % pour les moins de 30 ans et pour les 30-54 ans). Les CDD sont en nette baisse (- 4,4 %). Contrairement aux autres secteurs d'activité, le nombre d'alternants reste quasiment stable sur un an.

Un nouveau recul des effectifs constaté dans l'industrie



Ce trimestre, les effectifs industriels diminuent de 0,3 %, soit 470 postes de moins, après une baisse de 0,1 % au trimestre précédent (- 200 postes).

Les baisses les plus significatives ce trimestre concernent la fabrication de matériel de transport (- 140 postes), la métallurgie (- 160 postes) et le bois papier (- 180 postes).

Les gains constatés dans l'industrie du meuble, de réparation et d'installation de machines (+ 90 postes) et dans les industries agro-alimentaires (+ 80 postes) ne suffisent pas à inverser la tendance.

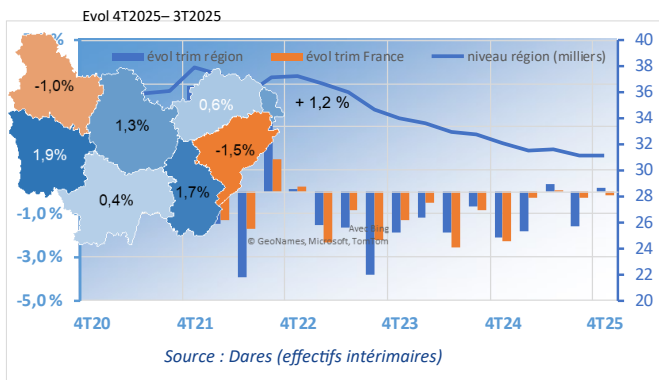
À l'échelle départementale, le Territoire de Belfort, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or créent quelques postes (de 10 à 50). La Haute-Saône et le Doubs enregistrent les plus fortes baisses (respectivement - 140 et - 330 postes).

Sur un an, la tendance reste négative avec une perte de 1 560 postes (- 1,0 %), un recul nettement plus marqué qu'au niveau national (- 0,5 %).

Dans l'industrie, la diminution des effectifs salariés au dernier trimestre 2025 s'explique par le recul de 4,2 % des effectifs en alternance (4,3 % du total du secteur) malgré une hausse des contrats en CDD (+ 3,0 %). Les effectifs salariés de plus de 55 ans (21,6 % du total du secteur) restent en progression sur le trimestre (+ 2,2 %). En revanche, les autres classes d'âge perdent des postes ce trimestre (- 1,4 % pour les moins de 30 ans, - 1,9 % pour les 30-54 ans). Ces deux classes représentent 78,4 % du total dans l'industrie.



L'intérim, quasiment stable ce trimestre.



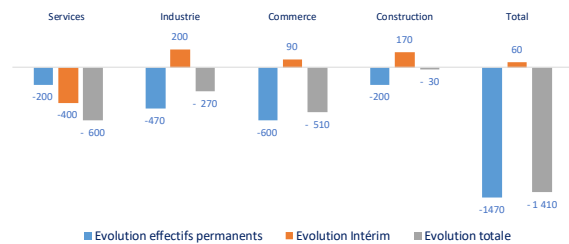
Au quatrième trimestre 2025, l'intérim se stabilise enfin. Après plusieurs trimestres de recul, l'emploi intérimaire se stabilise sous l'effet d'une forte baisse dans les services compensée par les hausses dans les autres secteurs.

Dans le secteur de la construction, traditionnellement fortement consommateur d'intérim, l'emploi intérimaire enregistre une nette progression ce trimestre, compensant quasiment la

baisse observée sur l'emploi permanent. Les services connaissent une aggravation de leurs difficultés. La chute de l'intérim s'ajoute à celle des postes durables, entraînant une perte nette de 600 emplois. Dans le commerce, le gain de quelques postes intérimaires ne compense pas la baisse des effectifs permanents. Quant à l'industrie, la baisse globale se poursuit dans le secteur malgré la hausse notable de l'intérim ce trimestre.

Au total, la région enregistre une nouvelle diminution des effectifs salariés, portée principalement par la baisse des postes permanents.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté. Pour les effectifs permanents : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralisent depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issues des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondies à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 20/02/2026 - JORF du 27/02/2026). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



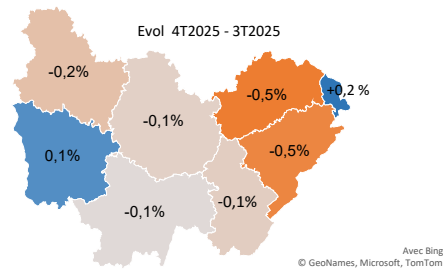
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Statistiques/nos études-et-analyses. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Bourgogne-Franche-Comté : - 0,2 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : baisse importante dans les services



Les effectifs salariés permanents sont fortement en baisse ce trimestre (- 280 postes). La hausse de l'intérim (+ 70 postes) ne compense pas la baisse des effectifs permanents.

Ce sont les services hors intérim qui subissent la perte la plus importante (- 210 postes) avec des baisses d'effectifs marquées dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (- 200 postes) et dans l'hébergement-restauration (- 40 postes). En revanche, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie progressent de 50 postes.

Les effectifs industriels progressent de 50 postes, portés par l'industrie du meuble, de réparation et d'installation de machines (+ 50 postes), par les industries agro-alimentaires (+ 30 postes) et par la production et distribution d'eau (+ 20 postes). À l'inverse, le bois papier et la métallurgie voient leurs effectifs chuter de 30 postes chacun.

Le commerce est en difficulté avec une perte de 120 postes tandis que les effectifs du secteur de la construction stagnent (+ 10 postes).

Jura : l'intérim dans le vert



Ce trimestre, les effectifs permanents diminuent de 130 postes.

Les services hors intérim perdent seulement 10 postes ce trimestre avec des difficultés notamment dans les transports et entreposage (- 50 postes). L'industrie continue de perdre des effectifs, tout comme les trimestres précédents (- 40 postes) notamment dans la chimie et l'agroalimentaire (- 20 postes chacun). Sur un an, l'industrie du meuble est le secteur le plus touché avec - 140 postes.

La construction et le commerce perdent à nouveau des effectifs trimestre (respectivement - 20 et - 60 postes). L'intérim tire son épingle du jeu (+ 50 postes) mais n'est pas suffisant pour inverser la tendance négative.

Au total, le Jura enregistre une perte nette de 80 postes.

Doubs : industrie et services très touchés



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents sont en forte baisse (- 590 postes). Aucun secteur n'est épargné.

Mais c'est le secteur de l'industrie qui accuse le coup avec une perte d'effectifs (- 330 postes ce trimestre et - 820 postes sur un an) marquée dans la fabrication de matériels de transport et dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (- 120 postes pour chacun sur le trimestre et respectivement - 130 et - 370 sur l'année). À l'inverse, l'industrie agro-alimentaire reste dynamique et crée des postes : + 110 salariés, malgré une perte de 30 postes ce trimestre.

Les services subissent également une perte, de 110 postes conséquence de la nette baisse dans l'action sociale et hébergement médico-social (- 130 postes).

Les secteurs de la construction et du commerce sont également en difficulté ce trimestre (respectivement - 60 et - 90 postes). L'intérim vient alourdir le bilan avec une baisse de 100 postes.

Nièvre : seul département bourguignon en hausse



Ce trimestre, la Nièvre est le seul département bourguignon à gagner des postes avec une hausse constatée aussi bien au niveau des effectifs permanents (+ 30 postes) que des effectifs intérimaires (+ 30 postes).

Cette progression des effectifs permanents est portée par les services hors intérim (+ 70 postes) et plus particulièrement par les activités de services administratifs et de soutien (+ 60 postes).

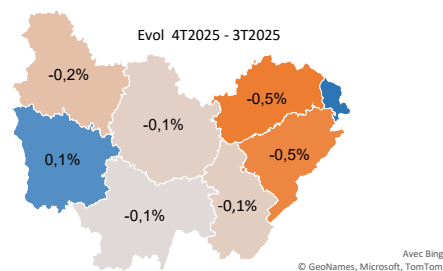
On note malgré tout un léger recul de l'emploi industriel induit par une baisse dans la fabrication de matériels de transport (- 20 postes). La métallurgie, place forte industrielle du département, stagne ce trimestre.

Le commerce (- 20 postes) et la construction (+ 10 postes) voient leurs effectifs se stabiliser.

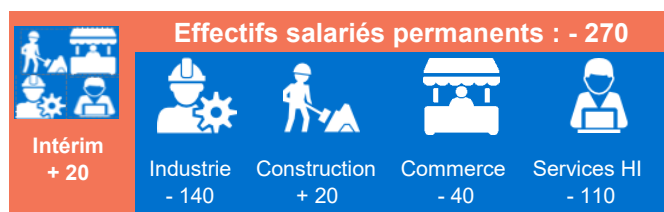


Bourgogne-Franche-Comté : - 0,2 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

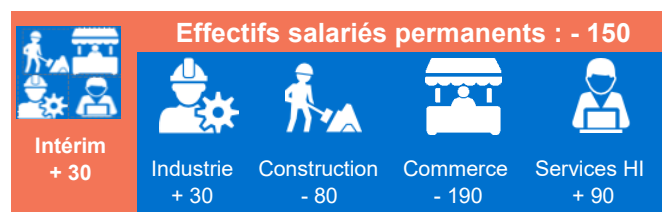


Haute-Saône : industrie et services très touchés



Source : Urssaf

Saône-et-Loire : le commerce en difficulté



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents repartent nettement à la baisse et aucun secteur n'est épargné.

En effet, l'industrie enregistre une diminution de 140 postes notamment liée aux pertes dans le secteur du bois-papier (- 130 postes). Les services hors intérim enregistrent une perte d'effectifs de 110 postes, notamment dans les autres activités de services (- 70 postes et - 110 sur l'année).

Les effectifs dans le commerce encore en hausse au trimestre précédent sont en chute avec - 40 postes .

La construction présente un bilan positif, tout comme l'intérim mais ces résultats ne suffisent pas à contrebalancer la situation baissière.

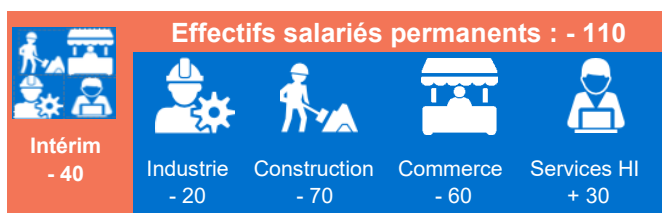
Ce trimestre, la légère hausse des effectifs intérimaires (+ 30 postes) ne suffit pas à endiguer la perte d'effectifs permanents (- 150 postes).

Cette baisse des effectifs permanents est portée par le commerce (- 190 postes) et la construction (- 80 postes).

À l'inverse, les services hors intérim (+ 90 postes), portés par l'hébergement restauration (+ 100 postes) et l'industrie (+ 30 postes) portée par les industries agro-alimentaires (+ 60 postes) et par l'industrie du meuble, de réparation et d'installation de machines (+ 50 postes) affichent une dynamique positive ce trimestre.

Au total, les effectifs salariés reculent de 120 postes.

Yonne : seuls les services hors intérim résistent



Source : Urssaf

Territoire de Belfort : seul département franc-comtois en hausse



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés icaunais affichent des pertes matérialisées aussi bien au niveau des effectifs intérimaires (- 40 postes) que permanents (- 110 postes).

Seul le secteur des services hors intérim progresse par rapport au troisième trimestre (+ 30 postes) avec notamment une dynamique d'emplois autour de l'hébergement-restauration (+ 50 postes).

À l'inverse les secteurs de la construction (- 70 postes) et du commerce (- 60 postes) affichent des bilans trimestriels négatifs.

Même constat au niveau des effectifs industriels qui affichent une perte de 20 postes avec notamment une diminution constatée dans les industries pharmaceutiques (- 30 postes) mais aussi dans la fabrication de machines et d'équipements (- 20 postes).

Au total, les effectifs salariés reculent d'environ 150 postes ce trimestre.

Ce trimestre, le Territoire de Belfort enregistre une progression de 40 effectifs permanents.

Les services hors intérim gagnent 60 postes ce trimestre notamment dans les secteurs des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 70 postes), dans les arts, spectacles et activités récréatives (+ 30 postes), ainsi que dans l'hébergement, restauration (+ 20 postes). La construction est à l'équilibre quand l'intérim gagne 20 postes.

Dans l'industrie, le dernier trimestre de l'année est quasiment stable. Cependant, sur un an, le secteur perd 470 postes, dont 310 postes dans le seul secteur de la fabrication de matériels de transport.

Le commerce affiche une légère baisse de 30 postes ce trimestre.

Au final, le Territoire de Belfort enregistre 60 postes salariés supplémentaires ce trimestre.